

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le mardi 13 octobre 2015, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jean Zielinski, Jean-Marc Dubreuil, Jacques Lacoste et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

La directrice générale adjointe, Manon Côté, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2015.10.162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015;

B. Rapport du lieutenant Daniel Viau

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

- État du chemin du Lac-Caché-fossés
- La vieille école-règlement d'emprunt
- Pancarte de 50 km

C. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Ajustements budgétaire;
2. Liste des comptes à payer;

D. Gestion administrative

1. Résolution – Service de trappage – Prévention;
2. Résolution – Signalisation Quad;
3. Résolution – Adoption de la politique familiale municipale et municipalité amie des aînés (MADA);
4. Résolution – Regroupement d'achats pour carburants;
5. Résolution – La vieille-école
6. Résolution – Délégation de la gestion des cours d'eau;
7. Résolution – Équipements supralocaux – Mont-Laurier
8. Résolution – Dépouillement d'arbre de Noël;

E. Contrat et appel d'offres

F. Avis de motion

G. Adoption des règlements

H. Sécurité publique

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

I. Transport routier (Travaux publics, voirie...)

1. Résolution – Financement de l'amélioration du chemin du Lac-Caché – Courbe à Miljour;
2. Résolution – Sécurité sur le chemin de l'Aéroport, des Cascades et des Pionniers – MTQ
3. Calendrier des travaux;

J. Hygiène du milieu

1. Résolution – RIDR – Budget 2016;

K. k. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Résolution – Formation JMAP – coût 155,00\$
2. Rapport d'activités

Dérogations mineures

Aucune dérogation mineure n'est à l'ordre du jour

L. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

4. Résolution – Fonds jeunesse CDJL;
5. Résolution – Inauguration du pont couvert;

M. Divers

1. Congrès des élus;
2. Modification des règlements;
3. Garde-fou;
4. Conférence de Blake Poland – Outils pour bâtir des communautés résilientes;
5. Comités;

N. Levée ou ajournement de la séance :

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015.10.163

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

ADOPTÉE

RAPPORT DU LIEUTENANT DANIEL VIAU

Le lieutenant de police de la sûreté du Québec M. Daniel Viau informe les citoyens des activités qui se sont passées sur le territoire durant la dernière année. Les citoyens profitent de l'occasion pour poser de nombreuses questions concernant, notamment, les sujets suivants; la présence policière sur nos routes, la sécurité nautique, la circulation de VTT sur les routes, les coupures budgétaires, les crimes contre la propriété, etc.

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2015.10.164

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015

La liste des comptes est déposée et la directrice générale adjointe expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Jean Zielinski et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 13 octobre 2015 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro # 118 :

Salaires période du 23 août au 26 septembre 2015 :

Employés municipaux : (chèques # 508209 à # 508228, de # 508229 à # 508243, de # 508244 à # 508280, de # 508288 à # 508301 ch 8261#	41 093.43 \$ 186.71 \$
---	---------------------------

Élus (chèques # 508281 à # 508287)	4 855.58 \$
Remises D.A.S. (chèques # 8299 et # 8295)	24 819.69 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 8264 à # 8280, # 8282 à # 8294, # 8296 à # 8298,
8300 à # 8303)

114 790.40 \$
68 850.37 \$

Liste des comptes à payer :

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 118

254 596.18 \$

Chèque annulé : # 8244 - # 8263, DE # 8304 A # 8310
Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétaire-trésorière par la disponibilité de crédit numéro 118.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

2015.10.165

RÉSOLUTION – SERVICE DE TRAPPAGE – PRÉVENTION

CONSIDÉRANT le nombre important de lacs et de rivières sur notre territoire;

CONSIDÉRANT les nombreux dommages causés par les castors;

CONSIDÉRANT que la prévention permettra de réduire le nombre et l'ampleur des dommages;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De mandater, pour l'année 2016, M. Bernard Gagnon trappeur, pour faire de la prévention sur notre territoire afin de contrôler les activités des castors et ainsi éviter les dommages à nos infrastructures. Les vérifications se font aux 3 semaines pendant la période charnière soit du mois d'août au mois d'octobre. Les tarifs sont de 25,00 \$ \ heure plus les frais de kilométrages applicables, pour un montant maximal de 2 500 \$.

ADOPTÉE

2015.10.166

RÉSOLUTION – SIGNALISATION QUAD

ATTENDU qu'il est de la responsabilité de la municipalité d'assurer une signalisation Quad adéquate sur les chemins municipaux où la circulation des Quads est autorisée;

ATTENDU que les clubs quad ont un taux préférentiel pour l'achat de la signalisation Quad;

ATTENDU qu'une entente a été prise avec le club Quad Iroquois pour obtenir des prix du club quad;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De procéder à l'achat du matériel de signalisation Quad par l'entremise du club Quad Iroquois, pour un montant total de 600,00 \$.

ADOPTÉE

2015.10.167

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de se doter d'une politique municipale et d'être reconnue comme municipalité amie des aînés (MADA) afin d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé par résolution 2013-01-15 de procéder à l'inscription de la politique familiale municipale et de la démarche MADA comprenant un projet de plan d'action en faveur des familles et des aînés;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sous forme de sondage auprès des familles et des aînés de la municipalité, a eu lieu en novembre 2014, afin de valider et de prioriser certaines actions;

CONSIDÉRANT que des responsables ont été confinés et que ceux-ci s'engagent à prendre part à la mise en œuvre du plan d'action;

CONSIDÉRANT que le document présenté aujourd'hui constitue la version finale de la politique municipale de la famille et des aînés et de son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyée par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de La Macaza approuve l'adoption de la politique municipale de la famille et des aînés et de son plan d'action, en remplaçant toutefois la phrase suivante du point 1.6:
«*Maintien de l'emploi et des fonctions de la Directrice générale adjointe qui a été embauchée* »

PAR « Maintenir au sein de la municipalité un poste-cadre pour le suivi et l'application de la politique familiale municipale et municipalité amie des aînés (MADA) ».

ADOPTÉE

2015.10.168

RÉSOLUTION – REGROUPEMENT D'ACHATS POUR CARBURANTS:

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

Que la Municipalité de La Macaza confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2018 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels, et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

Qu'un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Municipalité de La Macaza confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que la Municipalité de La Macaza s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Municipalité de La Macaza s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.00100 \$ par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$

2015.10.169

RÉSOLUTION – LA VIEILLE ÉCOLE;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 67 chemin des Pionniers, aussi appelé la vieille-école, est en vente;

CONSIDÉRANT qu'un projet culturel a été déposé à la municipalité afin de dynamiser la communauté et mettre en valeur la vieille école ;

CONSIDÉRANT les objectifs de la municipalité de dynamiser son milieu et de favoriser l'implantation de projet pouvant répondre à ces objectifs;

CONSIDÉRANT la venue imminente d'un médecin dans la municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins de localiser ledit médecin;

CONSIDÉRANT la mission du conseil municipal d'analyser toutes les opportunités pouvant servir favorablement sa communauté;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De mandater la directrice générale à procéder à une offre d'achat de l'ordre de 75 000 \$ pour l'immeuble situé au 67 rue des Pionniers et de demander une expertise pour l'évaluation du bâtiment. Que cette offre soit conditionnelle aux éléments inclus dans l'offre d'achat faite par la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

ADOPTÉE

2015.10.170 RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE LA GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation des travaux de nettoyage vient à échéance ;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza désire reconduire ladite entente;

ATTENDU que de ladite entente, peut être entérinée pour une période de 3 ans, en procédant à l'adoption d'une résolution à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De reconduire pour les années 2016-2017 et 2018 l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité de La Macaza et d'autoriser la mairesse, Céline Beauregard ainsi que la directrice générale, Diane L'Heureux à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité

ADOPTÉE

2015.10.171 RÉSOLUTION – ÉQUIPEMENT SUPRALOCAUX

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'approuver le renouvellement de l'entente intermunicipale sur les équipements et activité (Munispec) à caractère supralocal au montant de 527,00\$ pour une durée de 5 ans débutants le 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 et d'autoriser la mairesse, Céline Beauregard et la directrice générale, Diane L'Heureux à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2015.10.172 RÉSOLUTION – DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'accorder un budget de 2000\$ aux pompiers de la municipalité de La Macaza pour organiser l'activité de dépouillement d'arbre de Noël aux profits des enfants de La Macaza. Le montant de 2000\$ était déjà prévu au budget de 2015.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

AVIS DE MOTION

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESURES D'URGENCE

TRANSPORT ROUTIER

2015.10.173

RÉSOLUTION – FINANCEMENT DE L'AMÉLIORATION DU CHEMIN DU LAC-CACHÉ

Dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le ministère des Transports a autorisé, au cours de l'année financière 2014-2015, une subvention maximale de 45 000,00\$ répartie sur trois années pour l'amélioration du chemin du Lac-Caché dit la courbe à Miljour.

CONSIDÉRANT que les travaux d'amélioration du chemin du Lac-Caché sont terminés;

CONSIDÉRANT que coût total du projet est de 338 578.38\$;

CONSIDÉRANT qu'un premier montant de 18 000,00\$ versé en 2015 a été appliqué sur le coût de projet;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième montant de 18 000, 00\$ a été demandé et sera versé en 2016 et appliqué sur le coût du projet;

CONSIDÉRANT qu'il reste un dernier montant de 9 000,00\$ à demander pour l'année financière de 2017;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De mandater la directrice générale, Mme Diane L'Heureux, de procéder à la demande du montant final de 9 000,00 \$ au ministère des Transports. Ce montant constitue la quittance finale du 45 000\$ dollars accordé pour le dossier de financement pour l'amélioration du chemin du Lac-Caché de ladite Courbe à Miljour.

ADOPTÉE

2015.10.174

RÉSOLUTION – SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'AÉROPORT, DES CASCADES ET DES PIONNIERS – MTQ

CONSIDÉRANT la vitesse excessive des véhicules sur le chemin de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT l'achalandage élevé sur le chemin de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT l'achalandage élevé sur chemin des Cascades, et ce, tant au niveau des automobilistes que des cyclistes;

CONSIDÉRANT que le chemin des Cascades ne possède pas de voie d'accotement pavé;

CONSIDÉRANT que le chemin des cascades est très sinueux et la visibilité mauvaise;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT qu'aucune signalisation et aucun équipement de sécurité pour la circulation à vélo ne sont installés sur le chemin des Cascades;

CONSIDÉRANT que le panneau d'arrêt à l'intersection du chemin des Pionniers et du rang double est pratiquement invisible;

CONSIDÉRANT que la présence de la sureté du Québec est inadéquate dans la municipalité de La Macaza;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De demander au ministère des Transports;

D'installer un panneau pédagogique sur le chemin de l'aéroport;

D'aménager un accotement pavé sur le chemin des Cascades pour sécuriser la circulation à vélo;

D'installer des miroirs dans les courbes du chemin des Cascades;

D'installer des pancartes pour le partage de la route entre les automobilistes et les cyclistes;

D'installer une signalisation avancée de l'arrêt, à l'intersection de la rue des Pionniers et du chemin du Rang-Double, afin que celui-ci soit respecté.

ADOPTÉE

CALENDRIER DES TRAVAUX

Madame Beauregard présente le calendrier des travaux publics et explique aux citoyens ce qui a été réalisé.

HYGIÈNE DU MILIEU

2015.10.175

RÉSOLUTION – RIDR – BUDGET 2016

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge nous a soumis leurs prévisions budgétaires 2016 pour adoption;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyée par le conseiller Jacques Lacoste résolu à l'unanimité

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de 5 202 811.00 \$.

ADOPTÉE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2015.10.176

RÉSOLUTION – FORMATION JMAP – COÛT 155,00 \$

Accès cité territoire offre une formation touchants divers aspects de JMAP – Gestion de la carte.

CONSIDÉRANT que la formation permet d'optimiser toutes les fonctionnalités de JMAP;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT que la formation se donne à distance par internet;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Yves Séguin à suivre la formation au coût de 155,00 \$.

ADOPTÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Madame Beauregard fait état de la situation concernant le nombre et la valeur des permis émis pour une période de neuf mois pour l'année 2015 comparativement aux 12 mois de l'année 2014.

2015 : 2 348 000\$ pour la période du 01/01/2015 au 30/09/2015.

2014 : 1 993 000\$ pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014

DÉROGATIONS MINEURES :

Aucune dérogation mineure n'est à l'ordre du jour

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2015.10.177

RÉSOLUTION – FONDS JEUNESSE CDJL

ATTENDU que le projet soumis au Fonds jeunesse « **La nature, comment la découvrir respectueusement et la protéger** » a été accepté pour la première étape;

ATTENDU que la municipalité doit investir 600\$ comme mise de fonds pour l'obtention de la subvention de 1000\$ du fonds jeunesse CDJL;

ATTENDU que la mise de fonds de 600\$ constitue une avance sur le budget de 2016;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyée par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'autoriser Mme Angélique Durand Sauriol, responsable de la bibliothèque, à procéder au dépôt du projet « La nature, comment la découvrir respectueusement et la protéger », pour l'obtention de la subvention de 1000\$ du Fonds jeunesse CDJL et d'accorder la mise de fonds requise de 600,00\$.

ADOPTÉE

2015.10.178

RÉSOLUTION – INAUGURATION DU PONT COUVERT

Un groupe de citoyens a déposé un projet d'inauguration à la municipalité pour souligner les travaux qui seront effectués au pont couvert et son 111^e anniversaire.

CONSIDÉRANT la nature patrimoniale du pont couvert de La Macaza;

CONSIDÉRANT les travaux d'embellissement qui seront effectués sur le pont couvert;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement du parc et de la descente de canot au pont couvert;

CONSIDÉRANT l'importance de la culture et du patrimoine sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication citoyenne;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste résolu à l'unanimité

D'accorder un budget de 1200\$ plus taxes pour l'organisation de l'inauguration du pont couvert à même les fonds non utilisés des activités de loisirs de l'année 2015.

ADOPTÉE

DIVERS

CONGRÈS DES ÉLUS

Madame la mairesse informe les citoyens qu'elle-même ainsi que les conseillers Richard Therrien et Jacques Lacoste, ont participé au congrès des élus qui a eu lieu du 23 au 2 septembre dernier. Madame Beaugard a fait part aux citoyens des coupures de budget que les municipalités ont subies ainsi que des défis auxquels elles devront faire face. Le conseiller Richard Therrien a félicité madame Beaugard pour son audace et sa ténacité à défendre les intérêts de ses citoyens en votant contre la nouvelle réforme. Il a également souligné que contrairement aux autres maires, Madame Beaugard a consulté tous les conseillers avant d'apposer son vote.

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

Madame la mairesse informe les citoyens que la municipalité travaille actuellement à revoir certains règlements municipaux afin de mieux les adapter à la réalité de La Macaza.

2015.10.179

RÉSOLUTION – GARDE-FOU AU LAC-CACHÉ

CONSIDÉRANT la profondeur des fossés;

CONSIDÉRANT le niveau de dangerosité du chemin du Lac-Caché;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil

D'autoriser l'installation de 200 pieds de garde-fou, au montant maximal de 12 000\$, sur le chemin du Lac-Caché et ce, afin de sécuriser les lieux.

ADOPTÉE

CONFÉRENCE DE BLAKE POLAND – OUTILS POUR BÂTIR DES COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

Madame la mairesse invite les citoyens à assister à la conférence de Blake Poland, qui aura lieu le 29 octobre à 13h30 à la salle Alice Rapatel - Dubuc. Monsieur Poland est une sommité en matière de développement communautaire

COMITÉS

Madame la mairesse rappelle aux citoyens que la municipalité poursuit le recrutement pour former les comités qui travailleront sur les divers dossiers économiques sociaux et communautaires.

POINTS D'INFORMATIONS

Aucun point d'information supplémentaire n'est abordé par Madame la Mairesse.

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Coût pour congrès des élus
- Mettre les modifications es règlements sur le site internet de la municipalité et demander les suggestions des citoyens
- Question sur la description de tâches pour les chauffeurs opérateur mécanicien
- Remerciements à la mairesse pour les travaux effectués sur le côté ouest du Lac-Chaud
- Rapport sur les vidanges de fosses septiques
- Surveillance des travaux du pénitencier : Le tuyau au Lac-Chaud
- Problématique concernant les ours
- Prolongement de la période de ramassage des ordures et demande pour ramasser le lundi.
- Si la municipalité a un Plan d'affaires de terrain de camping pour le terrain bordant la rivière Rouge
- Salaire des employés municipaux 38% plus élevés que les autres fonctionnaires des paliers gouvernementaux
- Nombre de maisons à vendre
- Cause de l'exode des gens de La Macaza
- État d'avancement de la venue du médecin et de son identité
- Le nombre de personnes n'ayant pas payé leur compte de taxes

2015.10.180

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 02.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Céline Beauregard

Diane L'Heureux